

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 395

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Minot, M. Brigand, M. Viry, M. Vatin,
Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, Mme Blin, Mme Périgault, Mme Duby-Muller et
M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de dix-huit mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport étudiant la possibilité et l'opportunité de favoriser un projet de recherche international relatif à l'application des nouvelles découvertes technologiques de la mécanique et du numérique appliquées à l'agriculture française et européennes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les projets de recherche internationaux (PRI) ou international research projects (IRP) sont des outils ouverts thématiquement et géographiquement. Les PRI ont pour vocation de soutenir un partenariat existant ou en émergence prometteur en donnant aux projets scientifiques d'excellence et à fort potentiel d'impact des moyens d'asseoir durablement leur collaboration.

Le développement technologique de l'agriculture doit passer par une nouvelle phase de mécanisation des pratiques agricoles. L'essor de l'Intelligence Artificielle et de la dronautique peut permettre d'augmenter nos rendements tout en réduisant l'usage de phytosanitaires. Pour cela, nous devons encourager la recherche appliquée sur ce domaine.

Tel est l'objet de cet amendement.